



COMMUNE DE MILLAU  
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente mars à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35  
Présents.....30  
Votants.....35

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Monsieur DIAZ**

**Délibération numéro :**  
**2017/038**  
**Budget annexe de**  
**l'Assainissement : compte**  
**administratif 2016 et**  
**approbation du compte de**  
**gestion du Trésorier**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la porte  
de la Mairie le : mercredi 5 avril 2017, que la  
convocation du conseil avait été établie le  
vendredi 24 mars 2017.  
Le Maire



**ETAIENT PRESENTS** : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

**ETAIENT EXCUSES** : Christelle SUDRES BALTRONS pouvoir à Bérénice LACAN, Alain NAYRAC pouvoir à Claude CONDOMINES, Annie BLANCHET pouvoir à Claude ASSIER, Frédéric FABRE pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Nadine TUFFERY pouvoir à Albine DALLE

**ETAIENT ABSENTS** : /

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Katia DEWAELE-TIXIER, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Accusé de réception

Reçu le - 7 AVR. 2017

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment pris en ses articles L.1612-11 et L.2311-1, L.2312-1 et L.2312-3 et L.2312-4 ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux développée pour les services publics de distribution d'eau potable et pour les services publics d'assainissement notamment ;

Considérant que le budget primitif 2016 de la commune de Millau a été voté par délibération n°2016/004 lors du Conseil municipal 21 janvier 2016 ;

Considérant que le compte administratif 2016 de la ville de Millau retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la ville entre le 1er janvier 2016 et le 31 décembre 2016, sur le budget principal et les budgets annexes ;

Considérant que le comptable tient la comptabilité de l'ordonnateur selon le principe de la partie double et établit le Compte de Gestion ;

Considérant que le compte administratif de la ville de Millau est établi en conformité et en concordance avec le compte de gestion du Trésorier ;

Considérant que les dépenses d'exploitation réalisées sur l'exercice 2016 (en opérations réelles et d'ordre) ont été réalisées à hauteur de 1 304 019,66 euros dont :

- 342 655,72 euros d'intérêts de la dette.
- la redevance d'assainissement des mégissiers réglés par la Ville à hauteur de 190 047,08 euros.
- le traitement et l'enlèvement des boues pour 110 952,92 euros et l'amortissement des réseaux et de la nouvelle station d'épuration pour 490 004,56 euros ;

Considérant que les recettes d'exploitation réalisées sur l'exercice 2016 s'élèvent à 1 239 316,77 euros, dont :

- la redevance assainissement perçue auprès des usagers pour un montant de 706 706,08 euros soit une évolution de 8,96 % par rapport à 2015,
- la redevance pour renouvellement de réseau de Véolia pour 60 313,68 euros,
- la participation de Creissels et du Sivom du Tarn et du Lumensonesque pour les rejets au montant de 117 492,13 euros, convention de 40 ans,
- le remboursement des mégissiers à la ville de Millau pour la somme de 120 977,88 euros soit un remboursement inférieur au coût de 69069,20 euros et les amortissements de subventions pour 133 960 euros.

Considérant que les dépenses d'investissement réalisées sur l'exercice 2016 (réelles et d'ordre) s'élèvent à la somme de 467 164,78 euros comprennent :

- le remboursement du capital de la dette pour un montant de 261 348,67 euros,
- l'amortissement des subventions d'investissement pour la somme de 133 960,00 euros,
- Des travaux de branchements et d'avaloirs pour 46 177,55 euros.

Considérant que les recettes d'investissement réalisées en 2016 à hauteur de 775 509,44 euros dont les amortissements d'un montant de 490 003 euros ;

Considérant que l'encours de dette au 31 décembre 2016 s'élève à 6 547 793,90 euros avec 91,86 % de taux structuré et 8,14% de taux fixe. Le taux moyen de 5,07% pour une durée résiduelle de 25 ans correspondant à l'amortissement de la station d'épuration ;

Considérant que la section d'investissement présente un résultat excédentaire de 247 019,50 euros ;

Considérant que ces écritures en sections de fonctionnement et d'investissement, dépenses et recettes, sont en concordance avec celles du Trésorier ;

Considérant que ces dernières donnent les résultats suivants :

SECTION D'EXPLOITATION DEPENSES ET RECETTES

Chapitre	LIBELLE	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
	DEPENSES			
62	Autres services extérieurs			
63	Impôts, taxes et versements assimilés			
65	Autres charges de gestion courante	301 000,00	301 000,00	
66	Charges financières	344 400,00	342 655,72	
67	Charges exceptionnelles	90 000,00	84 904,92	
68	Dotations aux amortissements et aux provisions			
OO6	Autofinancement de la section d'investissement			
O11	Charges à caractère général	14 000,00	3 974,40	
O23	Virement à la section d'investissement			
O42	Op. d'ordre de transferts entre sections	490 082,00	490 004,56	
	TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	1 239 482,00	1 222 539,60	
OO2	Déficit reporté	81 480,06	81 480,06	
	TOTAL DEPENSES	1 320 962,06	1 304 019,66	
	RECETTES			
70	Ventes de produits fabriqués prestations de services	1 087 002,06	1 005 489,77	
74	Dotations, Subventions et participations	100 000,00	99 867,00	
66	Charges financières			
77	Produits exceptionnels			
O42	Op. d'ordre de transferts entre sections	133 960,00	133 960,00	
	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	1 320 962,06	1 239 316,77	
OO2	Excédent reporté			
	TOTAL RECETTES	1 320 962,06	1 239 316,77	
	DEFICIT DE L'EXERCICE		16 777,17	
	EXCEDENT DE CLOTURE		-64 702,89	

## SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES ET RECETTES

Chapitre	LIBELLE	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
	DEPENSES			
O40	Op. d'ordre de transferts entre sections	133 960,00	133 960,00	
O41	Opérations patrimoniales	40 000,00	7 543,76	
13	Subventions d'investissement reçues			
16	Emprunts et dettes assimilées	262 193,00	261 348,67	
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles	218 114,40	45 537,14	32 477,64
23	Immobilisations en cours	161 231,96	640,41	28 847,52
27	Autres immobilisations financières	25 000,00	18 134,80	
28	Amortissement des immobilisations			
	TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	840 499,36	467 164,78	61 325,16
OO1	Déficit reporté investissement			
	TOTAL DEPENSES	840 499,36	467 164,78	61 325,16
	RECETTES			
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues			
16	Emprunts et dettes assimilées			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
27	Autres immobilisations financières	40 000,00	7 543,76	
OO5	Autofinancement de la section d'investissement			
O21	Virement de la section d'exploitation			
O40	Op. d'ordre de transferts entre sections	490 082,00	490 004,56	
O41	Op.patrimoniales	40 000,00	7 543,76	
	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	570 082,00	505 092,08	0,00
OO1	Excédent reporté de l'exercice	270 417,36	270 417,36	
	TOTAL RECETTES	840 499,36	775 509,44	0,00
	SOLDE D'EXECUTION DE L'EXERCICE		37 927,30	-61 325,16
	SOLDE D'EXECUTION CUMULE		308 344,66	

Aussi, après avis favorable de la Commission municipale des finances du 21 mars 2017, il est proposé au Conseil municipal :

1. D'ADOPTER le compte administratif du budget annexe de l'assainissement et le compte de gestion s'y rapportant,

2. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires.

**Adopté par : 25 voix pour**  
**6 voix contre**  
(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL,  
Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine  
TUFFERY)  
**4 abstentions**  
(Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE,  
Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

**Christophe SAINT-PIERRE**

